

Bruxelles, vendredi 29 septembre 2006

## Infrabel et l'IBSR lancent une campagne de sensibilisation à la sécurité aux passages à niveau

A l'initiative du ministre de la Mobilité Renaat Landuyt, Infrabel, le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge, et l'IBSR, l'Institut Belge pour la Sécurité Routière, unissent leurs efforts et lancent ce vendredi 29 septembre une campagne nationale de sensibilisation à la sécurité aux passages à niveau. Cette campagne soutient le plan stratégique d'Infrabel mettant notamment l'accent sur un vaste programme de suppression et d'amélioration de la sécurité des passages à niveau. L'objectif de cette campagne est de stimuler un meilleur respect de la signalisation aux passages à niveau.

### Une campagne nationale de sensibilisation sur un nouveau réseau d'affichage

Le ministre Renaat Landuyt, Infrabel et l'IBSR lancent ce vendredi 29 septembre une campagne pour sensibiliser les usagers de la route au danger aux passages à niveau. Concrètement, cette campagne consiste à équiper les abords des passages à niveau les plus sensibles (69 au total), répartis sur tout le réseau, de nouveaux panneaux d'affichage incitant les usagers de la route à mieux respecter la signalisation en toutes circonstances. Les passages à niveau concernés par la **campagne d'affichage** (voir annexe 1) ont été sélectionnés en fonction du nombre d'accidents enregistrés, de l'importance du trafic (ferroviaire et routier) et de la possibilité d'y installer des panneaux d'affichage.

« L'impact d'un accident à un passage à niveau peut être très grave. Malheureusement, ces accidents sont souvent liés à une imprudence de l'utilisateur de la route lui-même. Nous devons donc non seulement poursuivre la sécurisation des passages à niveau, mais également convaincre les gens de **respecter à tout moment la signalisation aux passages à niveau**. Le fait de ne pas s'arrêter devant une barrière fermée ou d'ignorer un feu stop peut en effet avoir des conséquences très graves», selon le ministre de la Mobilité Renaat Landuyt.

L'affiche représente de manière symbolique la barrière rouge et blanche d'un passage à niveau, accompagnée du slogan "**Un peu de patience. Vous n'en mourrez pas**". Ce slogan est complété de la baseline "Respectez la signalisation aux passages à niveau". Des affichettes seront également envoyées aux commissariats, autorités publiques, bibliothèques... grâce au fichier d'adresses de l'IBSR.

## Cinq catégories de passages à niveau sur le réseau belge

Les causes d'accidents rencontrés aux passages à niveau sont de natures diverses mais un grand nombre d'entre eux surviennent à la suite d'imprudences et du non-respect de la signalisation et du code de la route par les usagers de la route. Les franchissements tardifs ou précoces d'un passage à niveau dont les feux rouges sont allumés ou les franchissements sans l'assurance du dégagement de la route au-delà des voies ferrées sont autant d'exemples d'une mauvaise perception, par les usagers de la route, du danger que représente la traversée d'un passage à niveau.

Les passages à niveau sont classés en **cinq catégories** par le Service Public Fédéral (SPF) Mobilité selon les signaux lumineux de circulation, les signaux routiers et les dispositifs dont ils sont munis. Le réseau ferroviaire belge géré par Infrabel compte 2058 passages à niveau, toutes catégories confondues, dont 286 passages à niveau privés, 1621 équipés d'une signalisation active (barrières et/ou feux clignotants) et 151 passages à niveau moins fréquentés munis d'une signalisation passive (croix de Saint-André et/ou panneau routier).

Les caractéristiques principales et le nombre de passage à niveau de chaque catégorie sont les suivants (voir annexe 2 pour plus de détails) :

- **Catégorie 1** : 16 passages à niveau équipés de 2 barrières complètes ou de 4 demi-barrières empêchant la circulation sur toute la largeur de la voie publique
- **Catégorie 2** : 1304 passages à niveau munis de 2 demi-barrières, placées en chicane, ainsi que de feux rouges clignotant alternativement à l'arrivée d'un train et d'un feu blanc lunaire clignotant lorsque le passage à niveau peut être franchi en toute sécurité
- **Catégorie 3** : 301 passages à niveau équipés de deux feux rouges clignotants mais pas de barrières
- **Catégorie 4** : 144 passages à niveau équipés du panneau de la Croix de Saint-André, sans barrières ni feux
- **Catégorie 5** : 7 passages à niveau équipés uniquement d'un panneau routier à distance signalant l'approche d'un passage à niveau (pas de Croix de Saint-André, pas de barrières et pas de feux).

Le signal sonore est optionnel, mais très fréquemment installé, pour les trois premières catégories de passages à niveau. Cette sonnerie annonce un train approchant et tinte jusqu'à la fermeture complète des barrières (1ère et 2<sup>ème</sup> catégorie) ou jusqu'à ce que le train soit passé (3<sup>ème</sup> catégorie).

## Statistiques des accidents aux passages à niveau

En 2005, les cas de suicides exclus, 5 accidents impliquant des piétons ont été comptabilisés. Le nombre d'accidents de trains à un passage à niveau avec d'autres véhicules (à 4 ou 2 roues) ou avec des piétons a suivi l'évolution suivante depuis les 5 dernières années :

|                          | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|
| Accidents avec véhicules | 53   | 51   | 46   | 48   | 56   |
| Accidents avec piétons   | 9    | 8    | 9    | 4    | 5    |

La plupart de ces accidents se produisent à des **passages à niveau de deuxième ou troisième catégorie** (avec barrières et/ou feux clignotants). Cependant, proportionnellement à leur nombre, les passages à niveau de troisième catégorie sont le plus souvent le cadre d'accidents.

Sur la période 1990-2004, 79% des accidents impliquent un véhicule à (au moins) 4 roues, 9% un piéton, 7% un cycliste et 5% une moto. Cependant, 72% des accidents impliquant un piéton sont mortels pour seulement 11% des accidents impliquant un véhicule à 4 roues. Plus de 50% des accidents impliquant un cycliste ou une moto sont mortels. Les usagers faibles (piétons, cyclistes et motos) sont les **principales victimes** lors d'accidents à des passages à niveau.

## Des mesures concrètes et diversifiées pour des passages à niveau plus sûrs

Infrabel travaille de façon continue à l'amélioration de la sécurité du réseau belge et celle de ses passages à niveau, via l'installation d'équipements de signalisation supplémentaires. Pour la période 2005-2007, le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire accorde la priorité aux **passages à niveau dits « sensibles » ainsi qu'aux passages à niveau de troisième et quatrième catégorie** situés sur des lignes parcourues à plus de 70 km/h, soit un total de 205 passages à niveau. À ce jour, chacun d'entre eux a été visité et fait l'objet d'une proposition d'aménagement :

- soit la suppression du passage à niveau, si elle est envisageable ;
- soit le changement de catégorie du passage à niveau grâce à l'amélioration des infrastructures ferroviaires (ajout de signalisation) ;
- soit l'ajout de feux et/ou petites barrières pour les usagers faibles ;
- et/ou des améliorations routières en collaboration avec le gestionnaire de la voirie, comme par exemple la réduction de la vitesse des automobilistes aux abords du passage à niveau, ou encore la sensibilisation des usagers de la route par des campagnes d'affichage.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005, **18 passages à niveau ont ainsi été supprimés**. La suppression de 27 autres passages est actuellement en cours, tandis que celle de 70 passages à niveau

supplémentaires est à l'étude. Par ailleurs, 13 passages à niveau ont été équipés d'une ou deux petites barrières à l'attention des usagers faibles et 22 autres ont été équipés de feux supplémentaires en 2005. Quant au passage vers une catégorie supérieure, 29 passages à niveau passeront de la troisième à la deuxième catégorie et 4 passages à niveau, de la quatrième à la troisième catégorie.

Les chiffres suivants mettent en évidence la décroissance continue du nombre total de passages à niveau depuis les cinq dernières années sur le réseau belge :

| 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|------|------|------|------|------|
| 2125 | 2108 | 2104 | 2072 | 2058 |

### Un investissement de plus de 40 millions d'euros sur trois ans

Depuis 2005, Infrabel investit un peu plus chaque année pour la **suppression et la modernisation des passages à niveau** pour atteindre un budget total de **43,117 millions** d'euros réparti comme suit entre 2005 et 2007 :

|               | 2005          | 2006          | 2007          |
|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Suppression   | 4,112         | 5,647         | 6,813         |
| Modernisation | 6,293         | 10,035        | 10,217        |
| <b>Total</b>  | <b>10,405</b> | <b>15,682</b> | <b>17,030</b> |

### Une campagne en trois vagues

La campagne de sensibilisation à la sécurité aux passages à niveau est organisée en collaboration avec l'IBSR. Cette campagne a lieu à la demande du ministre Renaat Landuyt et soutient le plan stratégique d'Infrabel mettant l'accent sur la suppression et l'amélioration de la sécurité de ses passages à niveau.

Pour assurer un impact maximum auprès du grand public, trois campagnes sur la sécurité aux passages à niveau seront organisées entre la fin 2006 et la fin 2007. Par ailleurs, environ 300.000 cartes Boomerang seront distribuées à partir du 24 octobre 2006 dans les hôtels, les restaurants, les hôtels, les cinémas, les centres sportifs, etc. Ces cartes contiennent une latte, dont le recto représente une barrière tandis que le verso présente un aide-mémoire rappelant la signalisation aux passages à niveau.

L'année prochaine, les élèves de l'enseignement secondaire inférieur seront sensibilisés à la problématique du franchissement des passages à niveau. Trop de jeunes ne réalisent pas le danger qu'ils courent lorsqu'ils ne respectent pas la signalisation et le code de la route. La

campagne bénéficiera également de l'attention des émissions Contacts (RTBF), Ça roule (RTL), Kijk Uit (VRT) et Veilig Thuis (VTM). Enfin, cette campagne est présentée sur les sites [www.ibsr.be](http://www.ibsr.be) et [www.jesuispour.be](http://www.jesuispour.be).

*Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des licences et des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 14 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2005).*

Porte-parole Infrabel: Aurélie Traube  
Communication Infrabel - 110 Rue Bara - 1070 Bruxelles  
Tel.: + 32 (0) 2 525 26 55 - GSM: +32 (0) 499 590 355  
Fax.: + 32 (0) 2 526 37 46 - E-mail: aurelie.traube@infrabel.be

Porte-parole du Ministre Renaat Landuyt: Els Bruggeman  
GSM: +32 (0) 479 813 456  
E-mail: els.bruggeman@mobilite.fgov.be

## ANNEXE 1 - Liste des passages à niveau concernés par la campagne de sensibilisation

| En région flamande  |                                |       |                  |           |
|---------------------|--------------------------------|-------|------------------|-----------|
| Commune             | Rue                            | Ligne | Passage à niveau | Catégorie |
| Anzegem             | N 382                          | 89    | 97               | 2         |
| Beernem             | Waterstraat                    | 50A   | 48               | 2         |
| Beveren             | N 70                           | 10    | 4                | 2         |
| Beveren             | Haasdonkbaan                   | 59    | 17               | 2         |
| Bilzen              | N 2                            | 34    | 44A              | 1         |
| Boechout            | Heuvelstraat                   | 15    | 8                | 2         |
| Boortmeerbeek       | Tobbackstraat                  | 53    | 13               | 2         |
| Bornem              | N 159                          | 54    | 27               | 2         |
| Brugge Sint-Andries | Pastoriestraat                 | 50A   | 74               | 2         |
| Deerlijk            | Stationsplaats                 | 89    | 118              | 2         |
| Diepenbeek          | N 76d                          | 34    | 51               | 2         |
| Dudzele             | Ronsestraat -<br>Zonnebloemweg | 51B   | 12bis            | 2         |
| Essen               | Bontstraat-Donkweg             | 12    | 54               | 2         |
| Ezemaal             | Ezemaalsestraat                | 36    | 50               | 2         |
| Geel                | N 118                          | 15    | 90               | 2         |
| Geel                | N 19                           | 15    | 92               | 2         |
| Gent                | N 424                          | 58    | 14               | 2         |
| Hasselt             | Billikstraat                   | 35    | 63               | 2         |
| Hasselt             | Koorstraat                     | 35    | 67               | 2         |

Corporate

Trafic

Sécurité

Projets

Accès au Réseau

|                       |                             |     |    |   |
|-----------------------|-----------------------------|-----|----|---|
| Hoeselt               | Molenstraat                 | 34  | 35 | 2 |
| Kalmthout             | N 111                       | 12  | 39 | 2 |
| Kapellen              | N 122                       | 12  | 32 | 2 |
| Lede                  | Broeder de Saedeleerstraat  | 50  | 12 | 2 |
| Lier                  | N 13                        | 16  | 17 | 2 |
| Lochristi             | N 449                       | 59  | 65 | 2 |
| Loppem                | N 309                       | 66  | 1  | 2 |
| Olsene                | N 459                       | 75  | 45 | 2 |
| Oostende              | Stationsstraat              | 50A | 89 | 2 |
| Opwijk                | Steenweg op Lebbeke         | 60  | 30 | 2 |
| Roeselare             | Leopold III-laan            | 66  | 74 | 2 |
| Schellebelle          | Stationsstraat              | 50  | 80 | 2 |
| Scherpenheuvel-Zichem | N 212                       | 35  | 91 | 2 |
| Sint-Niklaas          | Uilestraat - Callaertstraat | 59  | 26 | 2 |
| Ternat                | N 285                       | 50  | 31 | 2 |
| Testelt               | Stationsstraat              | 35  | 94 | 2 |
| Vlamertinge           | N 308                       | 69  | 90 | 2 |
| Wichelen              | N 442                       | 53  | 75 | 2 |
| Zillebeke             | Komenseweg                  | 69  | 78 | 2 |
| Zwijndrecht           | Statiestraat                | 59  | 5  | 2 |

**En région wallonne**

| Commune | Rue                      | Ligne | Passage à niveau | Catégorie |
|---------|--------------------------|-------|------------------|-----------|
| Ath     | N 7                      | 94    | 37               | 2         |
| Boussu  | Chasse de Saint-Ghislain | 78    | 1bis             | 2         |

Porte-parole Infrabel: Aurélie Traube  
 Communication Infrabel - 110 Rue Bara - 1070 Bruxelles  
 Tel.: + 32 (0) 2 525 26 55 - GSM: +32 (0) 499 590 355  
 Fax.: + 32 (0) 2 526 37 46 - E-mail: aurelie.traube@infrabel.be

Porte-parole du Ministre Renaat Landuyt: Els Bruggeman  
 GSM: +32 (0) 479 813 456  
 E-mail: els.bruggeman@mobilite.fgov.be

|           |        |          |         |                 |
|-----------|--------|----------|---------|-----------------|
| Corporate | Trafic | Sécurité | Projets | Accès au Réseau |
|-----------|--------|----------|---------|-----------------|

|                     |   |     |       |   |
|---------------------|---|-----|-------|---|
| Braine-l'Alleud     | rue Francq                              | 124 | 12    | 2 |
| Cheratte            | N 653                                   | 40  | 18    | 2 |
| Ciney               | N 921                                   | 162 | 84    | 2 |
| Court-Saint-Etienne | rue Henricot                            | 140 | 51    | 2 |
| Couvin              | N 5                                     | 134 | 3ter  | 2 |
| Dinant              | N 96                                    | 154 | 114   | 1 |
| Esneux              | avenue de la Station                    | 43  | 18    | 2 |
| Fleurus             | N 93                                    | 140 | 83    | 2 |
| Havré               | N 538                                   | 118 | 26    | 2 |
| Herseaux            | rue des Croisiers - rue de la Citadelle | 75A | 3     | 2 |
| Herstal             | rue Charlemagne                         | 34  | 14    | 2 |
| Hotton              | N 86                                    | 43  | 46    | 2 |
| Jambes              | avenue J. Materne                       | 154 | 99    | 2 |
| Jambes              | N 947                                   | 154 | 101   | 2 |
| Libin               | N 808                                   | 162 | 114   | 2 |
| Longlier            | N 85                                    | 162 | 129   | 2 |
| Montigny-le-Tilleul | N 53                                    | 132 | 117   | 2 |
| Morlanwelz          | N 563                                   | 112 | 3     | 2 |
| Ottignies           | N 239                                   | 140 | 45    | 2 |
| Peruwelz            | N 60                                    | 78  | 42    | 2 |
| Quévy               | N 543                                   | 96  | 108   | 2 |
| Theux               | N 657                                   | 44  | 5     | 2 |
| Tilff               | N 633                                   | 43  | 7, 10 | 2 |
| Wavre               | rue Provinciale                         | 139 | 36    | 2 |
| Wavre               | rue de la Station                       | 139 | 42    | 2 |



Corporate

Trafic

Sécurité

Projets

Accès au Réseau

### En région bruxelloise

| Commune               | Rue | Ligne | Passage à niveau | Catégorie |
|-----------------------|-----|-------|------------------|-----------|
| Berchem-Sainte-Agathe | N 9 | 50    | 16               | 2         |
| Bruxelles             | N 1 | 26A   | 1                | 3         |

Porte-parole Infrabel: Aurélie Traube  
Communication Infrabel - 110 Rue Bara - 1070 Bruxelles  
Tel.: + 32 (0) 2 525 26 55 - GSM: +32 (0) 499 590 355  
Fax.: + 32 (0) 2 526 37 46 - E-mail: aurelie.traube@infrabel.be

Porte-parole du Ministre Renaat Landuyt: Els Bruggeman  
GSM: +32 (0) 479 813 456  
E-mail: els.bruggeman@mobilite.fgov.be

## ANNEXE 2- Catégories de passage à niveau

### Passage à niveau de catégorie 1 (nombre : 16)

La caractéristique principale des passages à niveau de première catégorie est qu'ils sont munis **de 2 barrières complètes ou de 4 demi-barrières** pour pouvoir empêcher la circulation sur toute la largeur de la voie publique. Ils sont notamment aussi munis de deux feux rouges clignotant alternativement à l'arrivée d'un train et d'un feu blanc lunaire optionnel clignotant lorsque le passage à niveau peut être franchi en toute sécurité.

L'approche du passage à niveau est obligatoirement signalée par un panneau routier à distance (environ 150 m). Un signal sonore peut également compléter les équipements de catégorie 1.

La fermeture complète du passage à niveau exige l'assurance qu'aucun véhicule ou personne n'est emprisonné entre les barrières. Un système de détection d'obstacles est donc nécessaire pour cette catégorie, mais ce système allonge le temps d'attente des usagers de la route devant un passage à niveau fermé.

Il existe 16 passages à niveau de catégorie 1 en Belgique.



### Passage à niveau de catégorie 2 (nombre : 1304)

Les passages à niveau de deuxième catégorie sont obligatoirement équipés de feux rouges clignotant alternativement à l'arrivée d'un train et d'un feu blanc lunaire clignotant lorsque le passage à niveau peut être franchi en toute sécurité. Ils sont également munis de **2 demi-barrières**, placées en chicane, de part et d'autre de la voie ferrée du côté droit de la voie publique.

Un signal sonore optionnel, qui se met en action en même temps que les feux rouges, doit tinter pendant et jusqu'à la fermeture des barrières. Les usagers de la route sont avertis à distance de l'approche d'un passage à niveau par un panneau routier situé à environ 150 m.

Les passages à niveau de catégorie 2 sont les plus fréquents. On en dénombre 1304 sur le réseau belge.



### Passage à niveau de catégorie 3 (nombre : 298)

Les passages à niveau de troisième catégorie ne sont pas équipés de barrières mais bien de deux **feux rouges** clignotant alternativement lorsque le train arrive. Comme pour toutes les autres catégories, le passage à niveau doit être signalé à distance (environ 150 m) par un panneau routier.

De manière optionnelle, ces passages à niveau sont munis d'un feu blanc lunaire clignotant lorsque le passage à niveau peut être franchi en toute sécurité et/ou d'un signal sonore qui tinte pendant toute la durée de l'allumage des feux rouges.

On compte 298 passages à niveau de catégorie 3 en Belgique.



#### Passage à niveau de catégorie 4 (nombre : 144)

Cette catégorie ne possède ni barrières, ni feux. La traditionnelle **Croix de Saint-André** au passage au niveau signale la présence d'une ou de plusieurs voies ferrées croisant la route.

L'utilisateur de la route, également averti par un panneau routier à distance, doit franchir ce passage à niveau avec beaucoup de vigilance, en regardant bien s'il n'y a pas un train qui arrive dans une des deux directions.

Les 144 passages à niveau concernés par cette catégorie se trouvent principalement sur des lignes à vitesse réduite et à trafic ferroviaire et routier peu important.



### Passage à niveau de catégorie 5 (nombre : 7)

Les passages à niveau de cinquième catégorie ne possèdent ni barrières, ni feux, ni de Croix de Saint-André au passage au niveau. Il n'y a qu'un **panneau routier** avec la représentation d'une locomotive, situé environ à 150 mètres du passage à niveau.

Cette catégorie ne concerne que 7 passages à niveau en Belgique et se trouvent sur des lignes non voyageurs.



### Pour information :

Les passages à niveau de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie sont équipés de signalisation active (barrières et/ou feux clignotants). Les passages à niveau de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégorie sont munis d'une signalisation passive (Croix de Saint-André et/ou panneaux routiers).

Porte-parole Infrabel: Aurélie Traube  
Communication Infrabel - 110 Rue Bara - 1070 Bruxelles  
Tel.: + 32 (0) 2 525 26 55 - GSM: +32 (0) 499 590 355  
Fax.: + 32 (0) 2 526 37 46 - E-mail: aurelie.traube@infrabel.be

Porte-parole du Ministre Renaat Landuyt: Els Bruggeman  
GSM: +32 (0) 479 813 456  
E-mail: els.bruggeman@mobilite.fgov.be